

**Arrêt de la Cour (neuvième chambre) du 26 octobre 2016 — PT Perindustrian dan Perdagangan Musim Semi Mas (PT Musim Mas)/Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, Sasol Olefins & Surfactants GmbH, Sasol Germany GmbH**

(Affaire C-468/15 P) <sup>(1)</sup>

*(Pourvoi — Dumping — Règlements d'exécution (UE) n° 1138/2011 et (UE) n° 1241/2012 — Importations de certains alcools gras et leurs coupes originaires de l'Inde, d'Indonésie et de Malaisie — Règlement (CE) n° 1225/2009 — Article 2, paragraphe 10, sous i) — Ajustement — Fonctions assimilables à celles d'un agent travaillant sur la base de commissions — Article 2, paragraphe 10, premier alinéa — Symétrie entre la valeur normale et le prix à l'exportation — Principe de bonne administration)*

(2017/C 006/26)

Langue de procédure: l'anglais

### Parties

Partie requérante: PT Perindustrian dan Perdagangan Musim Semi Mas (PT Musim Mas) (représentant: D. Luff, avocat)

Autres parties à la procédure: Conseil de l'Union européenne (représentants: J.-P. Hix, agent, assisté de N. Tuominen, avocate), Commission européenne (représentants: J.-F. Brakeland et M. França, agents), Sasol Olefins & Surfactants GmbH, Sasol Germany GmbH

### Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.
- 2) PT Perindustrian dan Perdagangan Musim Semi Mas (PT Musim Mas) supporte, outre ses propres dépens, les dépens exposés par le Conseil de l'Union européenne.
- 3) La Commission européenne supporte ses propres dépens.

---

<sup>(1)</sup> JO C 354 du 26.10.2015

---

**Arrêt de la Cour (dixième chambre) du 26 octobre 2016 — Westermann Lernspielverlage GmbH, anciennement Westermann Lernspielverlag GmbH/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle**

(Affaire C-482/15 P) <sup>(1)</sup>

*(Pourvoi — Demande de marque de l'Union européenne — Marque figurative comportant les éléments verbaux «bambino» et «lük» — Procédure d'opposition — Marque figurative antérieure de l'Union européenne comportant l'élément verbal «bambino» — Refus partiel d'enregistrement — Déchéance de la marque antérieure fondant l'opposition — Lettre de la requérante informant le Tribunal de cette déchéance — Refus du Tribunal de verser la lettre au dossier de l'affaire — Défaut de motivation)*

(2017/C 006/27)

Langue de procédure: l'anglais

### Parties

Partie requérante: Westermann Lernspielverlage GmbH, anciennement Westermann Lernspielverlag GmbH (représentants: A. Nordemann et M. Maier, Rechtsanwältin)

Autre partie à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: J. Crespo Carrillo, agent)